Réf. Farde e-Assemblées : 2611056

N° OJ : **63**

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Réseau d'acteurs du Plan Climat.- Subside : 100.000,00 EUR

Le Conseil communal,

Vu la déclaration d'urgence climatique adoptée par le Conseil communal de la Ville de Bruxelles en sa séance du 19/09/2019 et son engagement à diminuer de 55% les émissions de gaz à effet de serre de son territoire d'ici 2050 ;

Vu l'adoption par le Conseil communal en date du 12/12/2022 du nouveau Plan Climat du territoire de la Ville de Bruxelles, qui vise la résilience et la neutralité carbone du territoire à 2050, avec une série d'objectifs intermédiaires à atteindre d'ici 2030 ;

Considérant que la déclaration d'urgence climatique prévoit «l'association d'un panel scientifique et citoyen à son évaluation régulière» ;

Considérant le trajet participatif réalisé pour la construction du Plan Climat en 2021 et 2022 ;

Considérant que le Plan Climat prévoit, dans son chapitre intitulé «Vers une gouvernance partagée du plan climat» les objectifs stratégiques suivants :
- «En 2030, les objectifs stratégiques du Plan Climat sont atteints grâce au pilotage d'une Assemblée Locale du Climat composée de représentants de la Ville, du secteur académique, et d'acteurs du territoire (entreprises, comités locaux, écoles, associations, citoyens, etc.)»
- «La Ville accueille sur son territoire un "Conseil des générations futures" rassemblant des jeunes du territoire, qui a pour rôle d'ancrer en permanence le Plan Climat de la Ville dans la vision des générations futures» ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ville de Bruxelles entre mars et avril 2023 pour participer au processus de gouvernance partagée du Plan Climat (farde n° 2516946, décision n° 231 du Collège du 16/03/2023) ;

Considérant que 16 associations ont manifestés leur intérêt à s'impliquer dans le processus :
- Energie – Logement : Convivence asbl – La Cambre Horta
- Mobilité - Qualité de l'air : Bral
- Biodiversité : Natagora
- Economie : Stalem + Zinne asbl + Consom'action
- Alimentation/Agriculture : FedeAU + Réseau des GASAP asbl
- Déchets : Worms asbl & Zero waste Belgium & Stalem
- Evènement/Culture : RAB/BKO (Réseau des Arts à Bruxelles / Brussels Kunstenoverleg)
- Gouvernance : Polici Lab (ULB)

Considérant que l'asbl Stalem, après concertation avec la Ville de Bruxelles et les associations partenaires, a reçu un subside de la Ville de Bruxelles à hauteur de 55.000,00 EUR pour initier la réflexion sur la mise en place d'un réseau d'acteurs via une coalition de pilotage du Plan Climat (farde n°2563907, décision n° 65 du Conseil du 04/12/2023);

Considérant que ce subside a permis de recruter un coordinateur de projet pendant 6 mois, chargé de structurer la réflexion sur la mise sur pied du système de ce réseau d'acteurs, composée d'acteurs publics, associatifs, académiques, commerciaux/entrepreneuriaux, et de représentants de citoyen.ne.s qui aura comme objectif d'accompagner cette transition ;

Considérant que de ce travail, mené par le coordinateur engagé, avec le soutien des associations partenaires et de la Ville de Bruxelles, ressort que les deux fonctions principales identifiées pour ce réseau d'acteurs sont les suivantes :
(1) l'aide au monitoring et à l'enrichissement du plan Climat du territoire par les acteurs sectoriels ainsi que
(2) la mobilisation des acteurs en faveur d'actions concrètes (via les échanges de savoirs et de bonnes pratiques, le soutien et l'initiation de projets, des collaborations etc.) ;

Considérant que la mission de ce réseau d'acteurs est "d'augmenter les impacts d'actions (directes et indirectes) qui permettent la transition vers une société plus résiliente, à bas carbone, favorisant des écosystèmes robustes. Et ce en tenant compte de la réalité de vie des publics fragilisés." ;

Considérant que pour ce faire, une reconduction du subside est nécessaire, pour permettre le démarrage opérationnel du réseau d'acteurs et de permettre son fonctionnement durant sa première année, via le recrutement d'un coordinateur de projet ;

Considérant que pour assurer la pérennité et le lancement effectif du réseau d'acteurs, le subside nécessite d'être renouvelé une fois à hauteur de 100.000,00 EUR ;

Considérant que l'ULB fait partie des acteurs impliqués dans le processus depuis un an, et est prêt a recevoir le second subside pour permettre le lancement de la dynamique de réseau du Plan Climat de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que ce subside sera liquidé en 2 tranches bien distinctes :
- 70% : Lancement du projet ;
- 30% : Après réception et validation du rapport intermédiaire et ses pièces justificatives ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article 1 : L'octroi d'un subside de 100.000,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2024 en faveur de l'Université libre de Bruxelles pour le lancement du réseau d'acteurs, est adopté.

Article 2 : Le financement de cette dépense par la trésorerie est adopté.

Article 3: La liquidation du subside en deux tranches distinctes à savoir:
- 70%: Lancement du projet
- 30%: Après réception et validation du rapport intermédiaire et ses pièces justificatives.
est adoptée.

Article 4 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :